

**DEPARTEMENT D'ILLE ET
VILAINE
ARRONDISSEMENT DE REDON**

SMICTOM DES PAYS DE VILAINE
Maison Communautaire
36 rue de l'Avenir
35550 PIPRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 27 juin 2018 à 19 h 00, le Comité dûment convoqué le 15 juin 2018 s'est réuni dans la salle du conseil à PIPRIAC, sous la Présidence de Madame Christine GARDAN, Présidente.

M. HAISSANT Gérard a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS: RENAULT Christian, BEGUINEL Didier (suppléant), BOURGEAULT Jean-Claude, HUBERT Armelle, GARDAN Christine, HAISSANT Gérard, THOMAS Pierre, RIDARD Maryse, LEMOINE André, LAURENT Yann, THEAUDIERE Éric, MACE Christophe, MORICEAU Marie-Françoise, BIORET-ALEXANDRE Marie-Anne, GAUDICHON Jean-Michel, MOISDON Franck, CHAMPION Isabelle, THILLOU Yves, QUINTIN Annie, MAHE Roseline, CHAUDAGNE Michel, COUDRAIS André-Jean, ROUAUD Alain, GEFFLOT Bernard, PITRE Roger, BAUDU Gérard, THOMAS Franck, JOUIN Alain, MAHE Yvon, POSSEME Martine (suppléante)

POUVOIRS: LEPRETRE Christian à THILLOU Yves, HOUSSIN Raymond à COUDRAIS André-Jean, TROUBOUL Jean-Paul à ROUAUD Alain, LERAY Loïc à GARDAN Christine,

ABSENTS: TEILLARD Louis, LEBAIN Alexandre, COTTIER Catherine, MENUET Didier, DENIEL Franck, FRESIL Gwénaél, RUFFAULT Joseph, CROSLARD Pascal, GARCIA Joël, LE CHENECHAL Didier, LERAY Jean-Luc, CORDUAN Frédéric, HERVE Gérard, COUDRAIS Ronan, BAUDU Jérôme, PITRE Rémi, HALLIER Catherine, ROCHE Hervé, REBOUX Pierre-Yves, CHEVAL Véronique, RAZE Marc,



Nombre de délégués	
- en exercice	55
- pouvoirs	4
- présents	30
- absents	21

18.35: Poursuite du Programme local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés

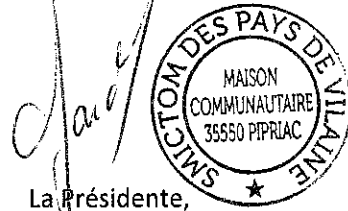
Dans la continuité des actions de prévention des déchets menées par le Smictom depuis 2009, et pour finaliser le dossier de « Territoire Économique en Ressources », il convient de formuler par délibération la volonté de poursuivre les actions de prévention des déchets initiées depuis plusieurs années sur le territoire : recycleries, composteurs, stop-pub, broyeurs, gobelets réutilisables, tarification incitative...

Aussi, la Présidente propose que le Smictom des Pays de Vilaine s'engage dans la poursuite des actions de prévention des déchets tel que le prévoit le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés qui demande aux EPCI à compétences déchets d'adopter un plan pluriannuel dédié à la prévention des déchets.

Le Smictom s'engage à respecter ce cadre réglementaire dans la démarche d'élaboration de ce plan de façon à avoir un programme d'actions précis de 3 ans en 2019, dans la continuité des actions déjà menées.

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme,



La Présidente,
C.GARDAN